



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général

Direction des Affaires européennes et internationales

Sous-direction du Changement climatique et du
Développement durable

Bureau des affaires globales

Référence : 2009/302/BAG/ES

Affaire suivie par Emmanuelle Swynghedauw

Emmanuelle.SWYNGHEDAUW@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 01 40 81 78 54 – Fax : 01 40 81 16 10

Objet : Commentaires de la France relatifs au projet de décision du comité de respect des dispositions de la convention d'Aarhus (Réf. ACCC/C/2007/22) / Affaire concernant la construction de l'incinérateur de Fos-sur-Mer

Paris, le 25 juin 2009

Note

à

M. Jeremy Wates,
Secrétaire de la Convention d'Aarhus
Division Environnement
Commission économique pour l'Europe
Bureau 332, Palais des Nations
1211 Genève 10
Suisse

Monsieur,

Par courrier reçu le 28 mai 2009, vos services ont notifié au point focal français le projet de décision rendu par le comité de respect des dispositions le 15 mai 2009 concernant l'affaire ACCC/C/2007/22 et pour lequel une période de commentaires était ouverte jusqu'au 15 juin 2009. Le 17 juin 2009, le communicant a transmis au secrétariat de la convention une note d'observations sur le projet de décision.

Dans la perspective de la prochaine session du comité de respect des dispositions qui se tiendra à Genève du 30 juin au 3 juillet 2009, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance ainsi qu'à celle du comité les éléments suivants :

- le projet de décision dans sa version anglaise du 15 mai 2009 ne suscite pas d'observations particulières de la part de la France ;
- les observations formulées par le communicant dans sa note du 17 juin 2009 figuraient déjà dans sa communication initiale à laquelle la France a d'ores et déjà répondu.

Je tiens enfin à souligner qu'une demande de communication de ce projet en français a été transmise à vos services le 28 mai 2009, conformément aux règles applicables, et que nous regrettons que cette demande n'ait pu être satisfaite.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur des affaires européennes et internationales,

Raymond COINTE

Copie :

Représentation permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (M. Million)



Présent
pour
l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr